



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 19 NOVEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce dix-neuvième jour du mois de novembre 2013, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absent : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Six personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2013
4. Consultation : projet de règl. APR-1235-2013 : construction de murs de soutènement et l'aménagement de talus
5. Adoption projet de règlement APR-1236-2013 : Lave-auto dans la zone 90-C
6. Adoption du règlement 1232-2013
7. Adoption du règlement 1233-2013
8. Avis de motion : installation d'un rideau séparateur dans l'étang numéro 3
9. Avis de motion : relocalisation de la bibliothèque Anne-Hébert
10. Nomination des membres du conseil sur différents comités et commissions
 - A) Maire suppléant
 - B) Comités et autres nominations
 - C) Commissions
11. Calendrier 2014 des réunions du conseil
12. Règlement hors cour : dossier Georges Matte – tarif vidanges 2011
13. Projection des revenus et dépenses au 31 décembre 2013
 - A) Dépôt du rapport
 - B) Amendements budgétaires
14. Disposition du matériel informatique désuet
15. Nomination d'un pompier / premier répondant
16. Demande de permis d'enseigne : Garage Marcotte
17. Demande de permis : L'Outilleur express
18. Exécution du jugement au 105, route Montcalm
19. Servitude d'utilités publiques rue de l'Athyrium



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

20. Servitude Boisés Ontaritz
21. Entente de développement Adamas immobilier inc.
22. Libération des garanties : Boisés Ontaritz phases 1 et 2
23. Vente d'un caisson de tranchée
24. Demande au MTQ : Modification de la limite de vitesse – Garage municipal
25. Ajout de panneaux d'arrêt sur la rue Coloniale
26. Addenda à l'entente de déneigement avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
27. Amendement de la politique de déneigement
28. Acceptation définitive et libération de la retenue : Construction du puits P-7
29. Acceptation définitive et libération de la retenue : Construction du puits P-5
30. Enseigne parc industriel : Pavco
31. Enseigne parc industriel : Mike et Luke
32. Autorisation de dépense : Remplacement du système téléphonique
33. Événement GRC – 29 mai 2014
34. Mandat comité de suivi Politique des familles et des aînés
35. Mandat conseil local de patrimoine
36. Résiliation contrat Réseau Biblio
37. Contrat d'hiver Gestion André Ferland
38. Autorisation de dépenses : location de roulottes Parc de glisse
39. Autorisation de dépenses : ameublement de bureau et projecteurs multimédia
40. Autorisation de dépenses : signalisation piste de ski de fond
41. Embauche adjointe administrative et réceptionniste occasionnelle
42. Mandat plan préliminaire pour la relocalisation de la bibliothèque Anne-Hébert
43. Embauche d'un animateur pour la programmation session d'hiver 2014
44. Dépôt du bordereau de correspondance
45. Dépôt de la liste des engagements financiers
46. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
47. Motion de félicitations : Les Productions équestres RL
48. Demande du Club de motoneige de la Jacques-Cartier
49. Suivi par les élus
50. Autres sujets
51. Période de questions
52. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est reprise.

520-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Report des points 7, 10A, 11 et 35.

Ajout au point 50 :

- dépôt de quatre déclarations d'intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

521-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 11 novembre 2013 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

522-2013

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO APR-1236-2013**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 de façon à autoriser l'usage « lave-auto » à l'intérieur de la zone 90-C, lequel est reproduit ci-après.

ADOPTÉE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1236-2013
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :**

- Autoriser l'usage « lave-auto » dans la zone 90-C.
-

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé : projet de règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 de façon à :

- Autoriser l'usage « lave-auto » à l'intérieur de la zone 90-C.

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que la note suivante soit ajoutée à la section « Notes » :

Note 17 : L'usage « Lave-auto » est autorisé dans cette zone.

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte que la mention « N17 » soit ajoutée dans la colonne 90-C, à la section « Normes spéciales », à la ligne « Notes ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

523-2013

RÈGLEMENT NUMÉRO 1232-2013

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 12 août 2013;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1232-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 août 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement modifié, portant le numéro SPR-1232-2013, a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 9 septembre 2013, cette modification étant le retrait de la zone 91-H du projet de règlement initial, afin que la hauteur maximale des bâtiments principaux le long de la route de Fossambault demeure à 8 mètres;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1232-2013 aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 de façon à porter à 10 mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone 142-F, lequel est reproduit ci-après.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1232-2013

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :

- Porter à 10 mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone 142-F.
-

ARTICLE 1 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 de façon à :

- Porter à 10 mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone 142-F.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage, sous la cote « Annexe B », est modifiée de manière à remplacer, pour la zone 142-F, l'expression « 8,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) » par l'expression « 10,0 ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'INSTALLATION D'UN RIDEAU SÉPARATEUR
DANS L'ÉTANG NUMÉRO 3

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'installation d'un rideau séparateur dans l'étang numéro 3, de façon à améliorer le traitement des eaux usées et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement pourvoyant à la construction d'un édifice pour la relocalisation de la bibliothèque Anne-Hébert.

Le règlement, en plus de pourvoir à la dépense, décrètera un emprunt à long terme pour en acquitter le coût.

524-2013

NOMINATIONS DES ÉLUS
SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU les élections tenues le 3 novembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU de nommer les élus suivants pour représenter la Ville auprès des différentes instances locales ou régionales comme ci-après énumérées :

Présidente comité consultatif d'urbanisme	• Sandra Gravel
Représentants de la Ville à l'Office municipal d'habitation (OMH)	• Yves-J. Grenier • Claude Phaneuf
Représentant de la Ville à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)	• Claude Phaneuf
Représentant de la Ville à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	• Martin Chabot



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

Représentante de la Ville au conseil d'établissement de l'école Jacques-Cartier/St-Denys-Garneau	• Nathalie Laprade
Représentante de la Ville au comité culturel de la MRC de la Jacques-Cartier	• Nathalie Laprade
Comité culturel et conseil local du patrimoine	• Nathalie Laprade
Comité de la Politique des familles et des aînés	• Nathalie Laprade • Yves-J. Grenier
Représentant de la Ville sur le Comité Réseau Biblio	• Yves-J. Grenier
Comité de jumelage	• Sandra Gravel • Nathalie Laprade
Comité de travail sur la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation	• Pierre Dolbec • Sandra Gravel
Comité intermunicipal de la bibliothèque Anne-Hébert	• Yves-J. Grenier
Comité intermunicipal de la protection publique	• Pierre Dolbec • André Fournier
Comité intermunicipal de voirie Sainte-Catherine/Fossambault	• Pierre Dolbec • André Fournier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'il n'y aura plus d'élus qui siégeront au conseil d'administration de la Maison des Jeunes. La Ville sera représentée par madame Lise Langlois qui agira à titre d'observatrice.

La présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement au même effet.

ADOPTÉE

525-2013 **COMMISSIONS DU CONSEIL ET NOMINATIONS**

ATTENDU que l'article 70 de la Loi sur les cités et villes accorde le pouvoir au conseil de nommer des commissions permanentes, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaire, pour l'administration des affaires qu'il peut leur confier;

ATTENDU que le maire fait partie d'office de toutes les commissions et qu'il a droit d'y voter comme stipulé dans le même article de la loi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil crée quatre commissions permanentes comme ci-après mentionné :

Commission sur l'administration générale

La Commission sera chargée, sur demande expresse du conseil, d'étudier et de lui faire des recommandations sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

- La gestion des ressources humaines;
- La gestion des ressources matérielles;
- Les finances municipales;
- La législation et la réglementation;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

- L'établissement de politiques et directives;
- L'aménagement, l'urbanisme, la promotion, le développement économique, le tourisme et la rénovation urbaine.

Commission sur les services techniques

La Commission sera chargée, sur demande expresse du conseil, d'étudier et de lui faire des recommandations sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

- Le transport
 - Voirie municipale
 - Enlèvement de la neige
 - Éclairage des rues
 - Circulation et stationnement
 - Transport en commun
- L'hygiène du milieu
 - Eau potable
 - Traitement des eaux usées
 - Réseaux d'égout
 - Matières résiduelles
 - Cours d'eau
 - Collecte des boues de fosses septiques
- La protection de l'environnement, l'embellissement et l'horticulture

Commission sur la sécurité publique et la santé

La Commission sera chargée, sur demande expresse du conseil, d'étudier et de lui faire des recommandations sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

- La sécurité publique
 - Police
 - Protection contre les incendies
 - Sécurité civile
 - Premiers répondants
- La santé et le bien-être
 - Logement social
 - Santé

Commission sur les loisirs, la culture, le sport et la vie communautaire

La Commission sera chargée, sur demande expresse du conseil, d'étudier et de lui faire des recommandations sur tous les sujets touchant les domaines suivants :

- Sports
- Relations avec les organismes
- Activités récréatives
- Expositions
- Fêtes
- Festivals
- Événements
- Culture
- Arts et patrimoine
- Vie communautaire



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Le maire fait partie d'office de toutes les commissions. Le quorum des réunions des commissions est de deux membres parmi les trois élus la composant, en plus du maire.

Les commissions se réunissent sur demande du conseil.

Les réunions sont convoquées et l'ordre du jour est préparé par le directeur de service désigné par résolution du conseil et attribué à la Commission à titre de personne-ressource. Les ordres du jour et les convocations doivent être transmis dans un délai minimum de trois jours, par Internet, accompagnés des documents nécessaires avant la tenue de la réunion.

Les comptes rendus des réunions et les recommandations au conseil sont rédigés dans les trois jours ouvrables suivant la tenue de la rencontre.

Le maire et la direction générale reçoivent sur-le-champ, en copie conforme, les avis de convocation et les ordres du jour. Les comptes rendus et les recommandations au conseil leur sont également transmis dans les trois jours ouvrables suivant la réunion.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer les élus suivants sur les commissions permanentes.

Commission sur l'administration générale

- M. Martin Chabot
- Mme Sandra Gravel
- M. Yves-J. Grenier

Commission sur les services techniques

- M. André Fournier
- M. Claude Phaneuf
- M. Martin Chabot

Commission sur la sécurité publique et la santé

- M. André Fournier
- M. Yves-J. Grenier
- Mme Nathalie Laprade

Commission sur les loisirs, la culture, le sport et la vie communautaire

- Mme Sandra Gravel
- Mme Nathalie Laprade
- M. Claude Phaneuf

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que les quatre directeurs de service suivants ou en leur absence une personne désignée par le directeur général, agiront comme secrétaire de leur commission respective et personne-ressource. Ils convoqueront les réunions, rédigeront les comptes rendus et les recommandations à transmettre au conseil. Nul rapport d'une commission n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil.

- M. Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, est attribué à la Commission sur l'administration générale à titre de secrétaire de la commission;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

- M. Martin Careau, directeur des Services techniques, est attiré à la Commission sur les services techniques à titre de secrétaire de la commission;
- M. Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, est attiré à la Commission sur la sécurité publique et la santé;
- Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, est attirée à la Commission sur les loisirs, la culture, le sport et la vie communautaire.

Le secrétaire de la commission n'a pas droit de vote. Il rédige les comptes rendus des travaux de sa commission au moyen de rapports signés par le président de la commission, s'il y a lieu, ou par la majorité des membres qui composent une commission.

Il est entendu que rien dans la présente résolution ne vient modifier le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

526-2013

**RÈGLEMENT HORS COUR
DOSSIER 200-32-057443-128**

ATTENDU que la cause en titre doit être entendue le 26 novembre prochain devant la Cour du Québec, division des petites créances;

ATTENDU que le litige porte sur le tarif des matières résiduelles pour les années d'imposition 2011 et 2012;

ATTENDU qu'une partie du litige a déjà été réglée, soit l'imposition du tarif pour l'année 2012, suite à un crédit de 1 318,56 \$ accordé par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf qui reconnaissait que le volume de matières résiduelles chargé à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier était erroné; la Ville ayant par la suite crédité le compte de taxe du demandeur, M. Georges Matte;

ATTENDU que le litige demeurerait, quant à l'imposition de tarif 2011 suivant le volume évalué par la Régie;

ATTENDU que la Ville (le défendeur) et la Régie (la mise en cause) sont d'accord pour régler ce litige hors cour avec le demandeur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à régler ce litige hors cour selon les termes et conditions de la lettre qu'il a transmise à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, le 13 novembre 2013.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

DÉPÔT DES PROJECTIONS DE REVENUS ET DÉPENSES
AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de la deuxième projection de revenus et dépenses au 31 décembre 2013.

Il dépose également un état comparatif des résultats au 30 septembre 2013 et au 30 septembre 2012.

527-2013 **AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU le dépôt du rapport de la deuxième projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2013;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2013 en fonction de la deuxième projection de revenus et de charges déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, laquelle porte les revenus anticipés à 10 847 595 \$ et les charges anticipées à 8 495 172 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 2 352 423 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2013 est évalué à 248 237 \$.

ADOPTÉE

528-2013 **DISPOSITION
MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET**

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le transport aux fins de recyclage à l'éco-centre de Neuville, du matériel informatique désuet, actuellement entreposé au sous-sol de la mairie.

ADOPTÉE

529-2013 **EMBAUCHE
NOUVEAU POMPIER-PREMIER RÉPONDANT**

ATTENDU le rapport du directeur de Service de protection contre les incendies;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Duguay à titre de pompier-premier répondant, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ce pour une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

530-2013

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE
4669 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par monsieur Réjean Marcotte, propriétaire du Garage Marcotte & fils situé au 4669 route de Fossambault;

ATTENDU qu'il s'agit de changer l'affichage sur la façade du commerce suite aux rénovations effectuées au cours des derniers mois;

ATTENDU que cette enseigne est située à l'intérieur de la zone 137-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les critères applicables au PIIA sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice en bâtiment adjointe en date du 13 novembre 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé par monsieur Réjean Marcotte, propriétaire du Garage Marcotte & fils, afin de changer l'affichage sur la façade du commerce situé au 4669 route de Fossambault.

ADOPTÉE

531-2013

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
BATIMENT PRINCIPAL INDUSTRIEL
L'OUTILLEUR EXPRESS INC. / LOT 4 963 816
4272 ROUTE DE FOSSAMBAULT / ZONE 82-I**

ATTENDU la demande de permis de construction pour un bâtiment industriel sur le lot 4 963 816 sur la route de Fossambault présentée par monsieur Dany Giguère, propriétaire de la compagnie L'Outilleur express inc.;

ATTENDU que cet immeuble étant situé dans la zone 82-I, la demande de permis doit être analysée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet respecte les dispositions du règlement de zonage numéro 623-91 en ce qui a trait au stationnement et à l'implantation du bâtiment principal;

ATTENDU que les critères relatifs à l'aménagement du site, à l'affichage, ainsi qu'à l'architecture sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 13 novembre 2013;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les modifications au projet présentées au rapport de l'inspectrice adjointe en date du 18 novembre 2013;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis de construction pour un bâtiment industriel sur le lot 4 963 816 sur la route de Fossambault.

ADOPTÉE

532-2013

**EXÉCUTION DU JUGEMENT
DATÉ DU 10 FÉVRIER 2012
CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DU 105 ROUTE MONTCALM**

ATTENDU le jugement de l'Honorable juge Jacques Ouellet rendu le 10 février 2012 à la cour municipale, ordonnant à la propriétaire du 105 route Montcalm de faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété faute de quoi, la municipalité est autorisée à procéder aux travaux aux frais de la propriétaire;

ATTENDU qu'une conclusion de ce jugement autorise la municipalité à procéder à des travaux de nettoyage sur la propriété en cas de récidives et ce, dans les trois (3) ans suivant la date où il a été rendu, soit jusqu'au 15 février 2015, sur simple avis écrit, aux frais de la propriétaire;

ATTENDU qu'une inspection effectuée par les employés du service de l'urbanisme, sur la propriété en objet, a permis de constater que des nuisances, de même nature qu'en 2012, sont présentes sur le terrain en nombre important;

ATTENDU que des travaux de nettoyage seraient nécessaires car la propriétaire contrevient au règlement numéro 893-2003 portant sur les nuisances;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de faire parvenir à la propriétaire du 105 route Montcalm, un avis écrit l'enjoignant de respecter le jugement daté du 10 février 2012 faute de quoi, les employés des travaux publics effectueront les travaux décrits dans le jugement. Le total des dépenses engendrées sera porté au compte de taxe de la propriété.

ADOPTÉE

533-2013

**SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES
RUE DE L'ATHYRIUM**

ATTENDU que Me Jean-Philippe Brisson, notaire, a préparé un projet d'acte de servitude d'utilités publiques pour permettre à Bell Canada et Hydro-Québec de mettre en place les équipements nécessaires à leurs opérations en bordure d'une partie de la rue de l'Athyrium;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude susmentionné, préparé par Me Jean-Philippe Brisson.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

534-2013

**SERVITUDE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT
BOISÉS ONTARITZI**

ATTENDU que Me Jean-Philippe Brisson, notaire, a préparé un projet d'acte de servitude d'aqueduc et d'égout concernant une partie du lot 4 745 937;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude susmentionné, préparé par Me Jean-Philippe Brisson.

ADOPTÉE

535-2013

**SIGNATURE
D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
ADAMAS IMMOBILIER INC.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003, avec Adamas Immobilier inc., personne morale de droit privé représentée par monsieur David Kirouac Couture, relativement à un développement domiciliaire de six (6) lots à bâtir à l'extérieur du périmètre urbain, sur les lots 358-227 à 358-232 inclusivement.

ADOPTÉE

536-2013

**LIBÉRATION DES GARANTIES
BOISÉS ONTARITZI – PHASES 1 ET 2**

ATTENDU que des garanties d'entretien ont été déposées à la Ville dans le cadre des phases 1 et 2 du projet de développement domiciliaire Boisés Ontaritzi; ces garanties ayant été remises le 19 octobre 2011 pour une durée de deux ans;

ATTENDU que la période de garantie est terminée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la libération des garanties déposées dans le cadre des phases 1 et 2 du projet de développement domiciliaire Boisés Ontaritzi.

Ces garanties concernaient les travaux de base dont l'acceptation provisoire a été effectuée le 19 octobre 2011.

- Cautionnement d'entretien de l'Unique Assurances Générales inc. pour le compte de ITE Construction inc. (57 226,08 \$);
- Montant de 8 000 \$ déposé par Placement M.P.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

537-2013 **VENTE D'UN CAISSON DE TRANCHÉE**

ATTENDU que le service des travaux publics possède un caisson de tranchée non homologué, qui a été fabriqué en régie interne;

ATTENDU que ce caisson n'est plus utilisé;

ATTENDU la proposition de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur adjoint aux travaux publics à vendre le caisson de tranchée à la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse au prix de 500 \$.

ADOPTÉE

538-2013 **DEMANDE AU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
SÉCURITÉ ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU que le débit de circulation est très important sur la route de Fossambault;

ATTENDU que la limite de vitesse, à l'approche du noyau villageois en direction nord, est de 90 km/h, que la limite passe à 70 km/h à la hauteur de la rue Edward-Assh et à 50 km/h à la hauteur de la rue du Levant;

ATTENDU que le garage municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été relocalisé au 4300, route de Fossambault et que la limite de vitesse permise, face au garage municipal, est de 70 km/h;

ATTENDU également que le marquage au sol à cet endroit permet aux automobilistes d'effectuer des manœuvres de dépassement;

ATTENDU que les opérations des travaux publics, au garage municipal, engendrent de façon journalière plus de 200 entrées/sorties à la route de Fossambault, dont plusieurs par des véhicules lourds;

ATTENDU que la vitesse permise face au garage municipal, la présence d'une zone de dépassement à cet endroit et les nombreuses manœuvres d'entrées et de sorties constituent un danger;

ATTENDU que des accidents sont survenus à cet endroit;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec prévoit la réalisation de travaux de réaménagement de la route de Fossambault entre la rue Edward-Assh et la rue Jolicoeur (projet de traversée d'agglomération) et qu'après la réalisation de ces travaux, la vitesse affichée sur cette section sera de 50 km/h;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de déplacer, dès maintenant, l'enseigne annonçant la limite de vitesse à 50 km/h, en direction nord, à la rue Edward-Assh;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

Que le marquage au sol permettant les dépassements dans ce secteur soit enlevé;

Que ces actions soient effectuées le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

539-2013

**AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT
RUE COLONIALE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur adjoint aux travaux publics à installer les panneaux d'arrêt obligatoire suivants :

- Sur la rue Coloniale, à l'intersection de la rue du Miejour, dans les deux directions;
- Sur la rue Coloniale, à l'intersection de la rue du Garbin, dans les deux directions.

ADOPTÉE

540-2013

**ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
DE VOIRIE D'HIVER À FOSSAMBAULT**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'addenda numéro 5 à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Cet addenda permet le remplacement de la page 2 de l'annexe « C », pour y intégrer certaines modifications à la grille de classification des rues situées sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Aucun changement n'est effectué sur la liste des rues à entretenir à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

541-2013

**AMENDEMENT
À LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un nouvel amendement de la politique de déneigement adoptée le 16 octobre 2008 par la résolution 536-2008;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'amender de nouveau la politique de déneigement afin d'y incorporer les modifications suivantes :

- 1) Ajouter à la page titre, la référence à la résolution autorisant le présent amendement;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

2) Ajouter, à l'annexe 1, la rue indiquée au tableau ci-dessous :

Nom de la rue concernée	Km	Niveau de service
Garbin, rue du	0,466	4

3) Modifier, à l'annexe 1, le kilométrage de la rue des Sables comme indiqué au tableau ci-dessous :

Nom de la rue concernée	Km
Sables, rue des	0,423

ADOPTÉE

542-2013 **ACCEPTATION DÉFINITIVE ET PAIEMENT FINAL
CONSTRUCTION DU PUIS P-7**

ATTENDU les recommandations de monsieur Louis Bourque, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datées du 9 octobre et du 15 octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation définitive des travaux du projet de construction du puits P-7 et d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, à signer le certificat de réception.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement final à la compagnie « Turcotte 1989 inc. » au montant de 4 498,40 \$. Ce montant tient compte de la libération de la retenue contractuelle et de l'ajout des taxes brutes. La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 55-136-00-001.

ADOPTÉE

543-2013 **ACCEPTATION DÉFINITIVE ET PAIEMENT FINAL
CONSTRUCTION DU PUIS P-5**

ATTENDU la recommandation de monsieur Louis Bourque, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 29 octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation définitive des travaux du projet de construction du puits P-5 et d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des services techniques, à signer le certificat de réception.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement final à la compagnie « Constructions Bé-Con inc. » au montant de 29 899,39 \$. Ce montant tient compte de la libération de la retenue contractuelle et de l'ajout des taxes brutes. La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 55-136-00-001.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

544-2013 **ENSEIGNE PARC INDUSTRIEL : PAVCO**

ATTENDU la demande de l'entreprise PAVCO pour la location d'un espace publicitaire de 6 pieds sur 17 pouces, recto-verso, sur l'enseigne annonçant le parc industriel à l'intersection de la route de Fossambault et de la rue Edward-Assh;

ATTENDU le projet de bail annexé à la présente résolution;

ATTENDU la soumission et l'épreuve transmises par Enseignes Otis Image inc.;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver l'épreuve préparée par la compagnie Otis Image inc. et d'autoriser une dépense de 500 \$ taxes en sus, pour la fabrication et l'installation de l'enseigne.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le projet de bail.

ADOPTÉE

545-2013 **ENSEIGNE PARC INDUSTRIEL
MIKE ET LUKE**

ATTENDU la demande de l'entreprise MIKE ET LUKE pour la location d'un espace publicitaire de 6 pieds sur 17 pouces, recto-verso, sur l'enseigne annonçant le parc industriel à l'intersection de la route de Fossambault et de la rue Edward-Assh;

ATTENDU le projet de bail annexé à la présente résolution;

ATTENDU la soumission et l'épreuve transmises par Enseignes Otis Image inc.;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver l'épreuve préparée par la compagnie Otis Image inc. et d'autoriser une dépense de 500 \$ taxes en sus, pour la fabrication et l'installation de l'enseigne.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le projet de bail.

ADOPTÉE

546-2013 **REPLACEMENT
DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

ATTENDU le programme d'immobilisations prévoyant une somme de 27 000 \$ pour le remplacement du système téléphonique de la Ville;

ATTENDU que l'installation d'un système de téléphone IP a été retenue (utilisant le réseau Internet);

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU :

- D'accorder un contrat à Duchesne Câblomax inc. pour l'installation du câblage à fibre optique et des équipements nécessaires pour raccorder les services techniques, le centre Anne-Hébert et la mairie au nouveau système téléphonique. Le montant du contrat est établi à 6 136,88 \$, taxes en sus, conformément à la soumission du 25 octobre 2013.
- D'accorder un contrat à Adsum Technologies inc. pour la fourniture et l'installation du système téléphonique et des appareils. Le montant du contrat est établi à 12 758,10 \$, taxes en sus, conformément à la soumission datée du mois de septembre 2013.

La dépense est financée par le fonds de roulement remboursable sur dix (10) ans.

ADOPTÉE

547-2013

ÉVÈNEMENT GRC 2014

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un événement avec le Carrousel de la Gendarmerie Royale du Canada le 29 mai 2014.

Le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire présentera ultérieurement un budget détaillé pour cet événement, pour approbation par le conseil municipal.

ADOPTÉE

548-2013

**MANDAT COMITÉ DE SUIVI
POLITIQUE DES FAMILLES ET DES ÂNÉS**

ATTENDU que le plan d'action de la *Politique des familles et des aînés* adopté en septembre dernier, prévoit la mise en place d'un comité de suivi;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de mandater les personnes suivantes pour faire partie du comité de suivi de la *Politique des familles et des aînés* :

- monsieur le maire Pierre Dolbec
- monsieur le conseiller Yves J. Grenier, responsable des questions familiales et des aînés
- madame la conseillère Nathalie Laprade
- madame Anik Pépin
- monsieur David Milot
- monsieur Jean-Louis Drolet



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

- monsieur Jean-Guy Hélie
- monsieur Pierre Plamondon
- madame Rachel Morin
- un représentant de la MDJ à confirmer
- madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

549-2013 **RÉSILIATION CONTRAT RÉSEAU BIBLIO**

ATTENDU l'entente d'une durée de trois ans entre la bibliothèque Anne-Hébert et le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que l'entente concernant ces services inclut la fourniture et le support d'un logiciel;

ATTENDU que le logiciel de bibliothèque fourni par le Réseau Biblio sera remplacé par un autre système à compter du 1^{er} avril 2014;

ATTENDU que l'entente avec le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches stipule que « pour une résiliation à compter du 1^{er} avril 2014, l'une ou l'autre des parties devra adresser à l'autre partie un avis écrit quatre-vingt-dix jours avant l'entrée en vigueur de cette résiliation »;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'aviser le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches de la volonté de la Ville de mettre fin, le 1^{er} avril 2014, à l'entente qui les lie.

Une autre entente sera négociée pour le dépôt d'une collection de volumes.

ADOPTÉE

550-2013 **CONTRAT D'HIVER
SURVEILLANCE, ENTRETIEN,
PERCEPTION DE LA TARIFICATION ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT
SITE DU PARC DU GRAND-HÉRON**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat avec monsieur André Ferland, opérant la compagnie incorporée sous le numéro : 9253-8776 Québec inc., pour la surveillance, l'entretien, la perception de la tarification et le prêt d'équipement sur le site du parc du Grand-Héron pour la période hivernale 2013-2014.

La dépense, au montant de 21 225,17 \$ incluant les taxes nettes, est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-36-451.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

551-2013 **AUTORISATION DE DÉPENSES**
LOCATION DE ROULOTTES PARC DE GLISSE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la location pendant l'hiver 2013-2014, de deux roulotte de chantier pour le parc de glisse du Grand-Héron de la compagnie Location Prince inc., pour un montant total de 6 378,55 \$ incluant les taxes nettes.

La dépense étant répartie sur deux années budgétaires, la part imputable à l'année 2013, représentant la somme de 2 419,45 \$ incluant les taxes nettes, est appropriée du poste budgétaire numéro 02-701-30-649.

ADOPTÉE

552-2013 **AUTORISATION DE DÉPENSES**
AMEUBLEMENT DE BUREAU ET PROJECTEURS MULTIMÉDIA

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 484,50 \$ incluant les taxes nettes, pour l'achat d'ameublement de bureau chez Mobilier de bureau MBH inc., et de 2 projecteurs multimédia chez Informatique EBR inc.

La dépense sera financée par le fonds de roulement remboursable sur trois (3) ans.

ADOPTÉE

553-2013 **AUTORISATION DE DÉPENSE**
SIGNALISATION PISTE DE SKI DE FOND

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1 299,24 \$ incluant les taxes nettes pour l'achat de signalisation pour la piste de ski de fond à S-Pace signalétique.

La dépense sera financée par le fonds de roulement remboursable sur deux (2) ans.

ADOPTÉE

554-2013 **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE**
ET RÉCEPTIONNISTE OCCASIONNELLE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Manon Lévesque à titre d'adjointe administrative et réceptionniste occasionnelle, au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Madame Lévesque sera rémunérée au taux de l'échelon 3 de la grille salariale en vigueur.

Son engagement est effectif pour une période minimale de six (6) mois débutant le 25 novembre 2013.

ADOPTÉE

555-2013

**MANDAT PLAN PRÉLIMINAIRE
POUR LA RELOCALISATION
DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de mandater la Firme ABCP Architecture, pour la réalisation d'une esquisse préliminaire pour l'intégration et la construction de la bibliothèque municipale Anne-Hébert sur le site de la nouvelle école primaire, le tout selon l'offre de service numéro OS13-1886, en date du 14 octobre 2013, signée par monsieur Dany Blackburn.

La dépense de 21 971,57 \$ incluant les taxes nettes, est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-24-419 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

556-2013

**EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR
POUR LA PROGRAMMATION SESSION D'HIVER 2014**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Nada Kibrité dans le cadre de la programmation d'activités du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pour la session de l'hiver 2014 pour dispenser les cours suivants :

- Piano cours privé pour enfants à partir de 5 ans et adultes;
- Percussionniste en herbe (de la maternelle à la 2^e année);
- Flûte élite (de la 3^e à la 6^e année);
- Ensemble vocal populaire (de la 5^e année à secondaire 2).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 13 novembre 2013, laquelle comprend 74 commandes au montant de 48 437,58 \$.

557-2013

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 18 novembre 2013, laquelle totalise la somme de 18 329,58 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

558-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS
LES PRODUCTIONS ÉQUESTRES RL**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations à Productions équestres RL pour l'obtention des prix « Meilleur rodéo de l'année » et « Meilleure ambiance de l'année » pour l'édition 2013 du Festival western de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

559-2013

**DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE
DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU la demande du Club de motoneige de la Jacques-Cartier expliquée dans la correspondance et le plan transmis par monsieur Tony Marcotte, vice-président, en date du 18 septembre 2013;

ATTENDU que la demande consiste à obtenir l'autorisation d'aménager une partie du sentier de motoneige dans l'accotement de la rue Edward-Assh du côté nord, entre le commerce « Atelier d'usinage Maheu » et la future rue projetée à l'ouest du commerce « Ateliers Non-Tech »;

ATTENDU que la demande consiste également à obtenir l'autorisation d'aménager une partie du sentier de motoneige dans l'emprise de la future rue projetée à l'ouest du commerce « Ateliers Non-Tech »;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise, exceptionnellement pour cet hiver seulement, le Club de motoneige de la Jacques-Cartier à aménager une partie du sentier de motoneige dans l'accotement de la rue Edward-Assh du côté nord, entre le commerce « Atelier d'usinage Maheu » et la future rue projetée à l'ouest du commerce « Ateliers Non-Tech ». Le club est également autorisé à aménager une partie du sentier de motoneige dans l'emprise de la future rue projetée;

Le club de motoneige est autorisé à mettre en place la signalisation nécessaire. Le plan de signalisation devra être approuvé par le directeur adjoint aux travaux publics avant la mise en place des panneaux.

Le club de motoneige est autorisé à déboiser une section maximale de 20 pieds de largeur sur toute la profondeur dans l'emprise de la future rue projetée. Le club de motoneige devra obtenir, du service d'urbanisme, un permis de déboisement avant que les travaux soient effectués.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.

DÉPÔT DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur le conseiller André Fournier, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, madame la conseillère Nathalie Laprade et madame la conseillère Sandra Gravel déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*.

Il est 20 h 42.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

561-2013

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2013**

L'assemblée est levée à 20 h 52.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER